



## Mutualisation de l'AFB avec l'ONCFS... et avec les Régions, si affinités.

Nous faisons passer à tous les agents ce qui semble être les 14 recommandations de la mission du CGEDD relative à la mutualisation AFB / ONCFS. Voir PJ. Nous vous laissons en prendre connaissance.

On ne peut pas parler de rapport définitif, car début avril 2016, le DGALN a indiqué aux OS que le ministère avait demandé aux auteurs de revoir leur document... Nous n'avons pas cette version du rapport, encore moins le rapport définitif. Il faudra voir aussi la suite réservée à ce dernier par la ministre, le moment venu...



Par contre, nous commentons ci-dessous quelques-unes des recommandations tirées de la PJ ainsi que l'un des points les plus impactants pour les personnels du projet de loi « Biodiversité » actuel (si l'on excepte le changement d'orientation en terme de missions.)

« 1/ Clarifier les objectifs de la mutualisation : tant en termes de résultats attendus (sens du projet) que de calendrier »

En effet... Faute de quoi, on peut imaginer bien des motifs à la création de SD/USM et DR communs aux 2 établissements :

- rediriger « opportunément » les missions des agents des futurs SD et DR fusionnés ?

- déstabiliser les agents ayant des missions de police judiciaire ?
- économiser sur les locaux, les autos, les ordis... ?
- cacher la misère des effectifs, en donnant une taille plus conséquente aux SD ou USM (12-15 agents) qu'on pourra ensuite laisser fondre sans que ça se voie trop, d'où baisses d'effectifs « indolores » vu de dehors ?

Sur ce dernier point, l'annonce présidentielle du 25 avril dernier en ouverture de la Conférence environnementale (qui fut aussi et surtout la « journée verte » de l'ISE, alias Intersyndicale de l'Environnement) « **d'effectifs supplémentaires pour l'AFB\*** » doit se concrétiser, et vite. Combien ? Où ? Dans les futures DR, les SD, les parcs marins, dans les sièges ?

(\* en espérant qu'il ne s'agit pas d'une fourberie désignant tout bonnement le rattachement, et à terme l'intégration des collègues de l'ONCFS !)

## HOLLANDE NOUS VEND SON PROGRAMME



**« 6/ Rapprocher les régimes indemnitaires, tout particulièrement au sein des équipes communes »**

Une revendication constante de l'intersyndicale de l'Environnement, mais sans aucune suite favorable à ce jour du ministère, que ce soit pour les ATE et TE sur les primes de risques et de technicité entre ONCFS et ONEMA ou pour les contractuels.

On note que « rapprocher » n'est pas égaliser, et que rien n'indique que cela se ferait par le haut comme demandé par l'intersyndicale.

Au sujet du projet de statut commun des contractuels, l'administration renvoie à des dotations annuelles à venir dans chaque établissement et refuse pour l'instant de garantir l'égalité au nom de l'autonomie de chaque DG sur les modulations...**la porte ouverte à toutes les dérives : incroyable !**

(A noter : le projet de décret sur ce « quasi statut » serait à l'ordre du jour du **CTM du 17 juin 2016.**)

**« 10/ Informer rapidement les agents des modalités retenues, de l'impact sur leurs activités et sur le processus de pré-positionnement »**

Cette recommandation est de bon sens et nous en tirons que **le pré-positionnement sur des fiches de postes AFB doit être reporté**, contre la volonté des DG de boucler l'exercice avant l'été, pour au moins trois raisons :

- rapport sur la mutualisation non publié, pas de position ministérielle sur ses suites. Les rapporteurs estiment avec raison que le rapprochement aura des impacts sur le pré positionnement sur des postes. Il serait bon de les écouter ;

- aucune suite au rapport du CGEDD de décembre 2015 sur l'évolution du dispositif Natura 2000, qui préconise de confier un certain nombre de tâches à la future AFB en ce domaine, en appui des DDT(M) et DREAL. Or il n'y a pas eu de position ministérielle suite à ce rapport, en dépit d'une demande de la CGT en ce sens (lettre du 18 février 2015) ;

- le projet de loi Biodiversité (titre III AFB) fera l'objet d'une Commission mixte paritaire (CMP) Assemblée / Sénat le 25 mai prochain, avec des versions différentes entre la seconde lecture au Sénat (12 mai 2016) et celle de l'Assemblée nationale. Sur les missions de l'AFB, notamment les missions supplémentaires par rapport à celles de l'ONEMA/AAMP/PNF/ATEN... Le texte ne sera

donc définitif qu'après les positions Sénat et de l'Assemblée **courant juin** sur le texte de la CMP, l'Assemblée ayant le dernier mot...

Rappelons que le projet de loi prévoit une mutualisation entre les DR AFB et les Conseils Régionaux sur tous les sujets de compétences de l'AFB, à l'exception des missions de police, par le biais d'Agences régionales de la biodiversité. Tout cela au gré du volontariat des régions (*dixit* la Secrétaire d'Etat Biodiversité au Sénat le 10 mai dernier)... **Que deviennent les agents des DiR Onema actuelles dans ce schéma ? Ceux en charge de missions de police y restent, les autres sont mis au service des régions ? Qui exerce l'autorité fonctionnelle, hiérarchique ? L'Etat existe-t-il encore ou fournit-il finances et main d'œuvre aux régions, pour des politiques et des pilotages à géométrie variable ? Ce serait la négation même de la cohérence de l'action publique !**

On ne demande pas aux agents s'ils sont d'accord ou pas avec ces mutualisations, mais qu'ils signent au bas de la page ... Or qui voudrait signer un chèque en blanc ?

Se positionner dans un champ de sables mouvants et visiblement miné est déjà très anxiogène pour l'immense majorité des collègues de la Direction générale (que l'on pense par exemple aux fonctions support) et des pôles Etudes et Recherche.



Mais le futur proche, malgré tous les discours directoriaux se voulant rassurants (« 95% des agents se pré-positionneront sur leur fiche de poste actuelle »), ne comporte pas moins d'inconnues en DiR, USM et SD, compte tenu de ces perspectives de mutualisation, avec l'ONCFS et avec les Régions.